

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE436

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 35

A l'alinéa 26, substituer à la référence :

« 13-7 »,

la référence :

« 13-8 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.